

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR :
chez tous les Libraires ;
A PARIS :
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS :
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Février 1880.

Chronique générale.

Tous les renseignements qui arrivent à Paris signalent une activité considérable dans toutes les branches de l'administration militaire, non-seulement en Prusse, mais dans tous les Etats secondaires de l'Allemagne.

La fonderie de canons de Spandau est jour et nuit en activité. On y a triplé le nombre des ouvriers. Depuis le fameux article : *La Guerre en vue!* que publiait en 1876 la *Post*, de Berlin, on n'a jamais révisé aussi rigoureusement les listes des réservistes, des landwehristes, des congédiés et des ajournés, comme cela a lieu aujourd'hui.

Les journaux autrichiens, dont le langage a une importance particulière depuis l'alliance austro-allemande, disent hautement que c'est à la France qu'on en veut.

Tous les renseignements confirment que le but du voyage du prince impérial de Prusse à Rome est de ramener le gouvernement italien dans l'orbite de la politique allemande et d'assurer l'isolement diplomatique de la France.

Enfin, il n'est plus douteux que ce sont ces grandes perspectives qui ont déterminé le voyage quasi-clandestin de M. de Saint-Vallier à Paris, et son retour précipité à Berlin, après avoir vu M. Grévy et M. de Freycinet.

LE RÉGIME DES CHEMINS DE FER.

La commission relative au régime des chemins de fer s'est réunie au Palais-Bourbon.

M. Varroy assistait à la séance. Le ministre des travaux publics a annoncé qu'il présenterait le plus tôt possible à la commission un projet relatif à la question du rachat de

la Compagnie d'Orléans, mais qu'il devait auparavant en conférer avec ses collègues du cabinet. Ce projet, on le sait, tend au rachat partiel du réseau d'Orléans, sans exclure toutefois le rachat complet.

La commission qui demande, elle, le rachat entier des lignes du chemin de fer d'Orléans, ne déposera son rapport dans ce sens qu'après avoir reçu communication du projet ministériel.

Par une singulière coïncidence, au moment où la commission quittait la séance, on annonçait dans la salle des Pas-Perdus la mort de M. Solacroup.

M. Crémieux (Isaac-Moïse, dit *Adolphe*), sénateur inamovible, ancien membre de la délégation de Tours pendant la guerre, est mort l'avant-dernière nuit à Paris, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Dans le premier mois de 1880, la recette sur les impôts indirects a dépassé de 4,680,000 fr. les évaluations budgétaires, calculées sur les recettes effectuées en 1878, et de 6,449,000 fr. les recettes de l'an dernier pendant le mois correspondant. Le gouvernement, dans le projet de budget de 1881 qu'il vient de déposer, prévoit une plus-value annuelle de 32 millions. Il n'y a donc pas à se plaindre du rendement des impôts... pour le fisc : pour les contribuables, c'est peut-être autre chose.

Parmi les décorés de l'autre jour, se trouve le F. Jean Macé. La *Petite République* loue à ce propos le ministre d'avoir décoré, en la personne de M. Macé, la « Ligue de l'enseignement », dont il est le fondateur et le propagateur passionné. On sait que le but de la ligue est la « déchristianisation » de l'enseignement populaire.

Le décret décorant M. Macé était ainsi motivé : « Services exceptionnels dans la presse. » En effet, M. Macé est journaliste

et, avant-hier encore, dans la *Petite République*, il publiait un article violent contre la magistrature et contre son inamovibilité. Ce sont là les « services exceptionnels de presse » qui méritent aujourd'hui la décoration.

On écrit du département de la Somme, 9 février, à l'*Union* :

« Le mouvement judiciaire publié hier par le *Journal officiel* donne une fois de plus la mesure de ce que devient, sous la République, le respect des droits acquis et de la hiérarchie judiciaire.

« Non, jamais, on peut l'affirmer, le *népotisme* ne s'est affiché plus audacieusement et avec moins de vergogne.

« Jadis, pour arriver aux postes élevés de la magistrature, il fallait avoir successivement parcouru les différents degrés de l'échelle judiciaire, et, presque tous les jours, ce n'était qu'après quinze ou vingt années de services qu'un magistrat entrevoyait l'espoir de revêtir enfin la robe rouge de conseiller, récompense et couronnement d'une carrière longuement et laborieusement parcourue !...

« La République qui nous régit a changé tout cela... Il suffit, à l'heure actuelle, de posséder, par soi-même ou par l'un des siens, des protecteurs et des amis dans le clan républicain pour acquérir immédiatement tous les droits possibles et devenir apte à escalader d'un seul bond les plus hauts sièges de la magistrature ; bref, aujourd'hui, la République — pardon de l'expression — vous bombarde d'emblée conseiller, de la même façon qu'elle vous expédie du jour au lendemain, ici ou là, commissaire de police ou préfet... avec le même sans-gêne, le même mépris des règles hiérarchiques et des droits les plus justement acquis.

« Ces actes journaliers de camaraderie républicaine sont purement et simplement scandaleux ; ils indignent les honnêtes gens et offensent l'opinion publique ; il est donc de notre devoir de les flétrir.

» Ne serait-il pas logique cependant, puisque, à tort ou à raison, — bien à tort, suivant nous, au point de vue de la bonne administration de la justice et du prestige qui doit entourer nos grands corps de judicature, — on veut réduire le nombre des magistrats, qu'un vide venant à se produire dans les rangs de ceux-ci, le poste vacant demeurât inoccupé jusqu'au jour prochain où les Chambres vont être appelées à statuer sur les projets de réforme proposés ?... Nenni, l'appétit républicain, toujours fort éveillé, ne comprend pas ainsi les choses...

» M. Cazot s'empresse, au contraire, de combler au plus vite les vides qui se produisent au profit exclusif des frères et amis... sauf quand, sous prétexte de réduction, sonnera l'heure de l'épuration générale, à choisir « indistinctement » les victimes, qui devront être sacrifiées, et, naturellement, ce ne sera pas sur les créatures nouvellement nommées, sang nouveau infusé à dessein dans les veines du corps judiciaire, que porteront les coups ministériels, mais bien sur les anciens magistrats demeurés fermes dans leurs convictions et fidèles à cette pensée que la Justice doit rendre des arrêts et non des services !

» Voilà où nous en sommes en l'an de grâce 1880... Il faut avouer que la France est bien patiente ! »

Nous apprenons qu'à Amiens même la nomination, comme conseiller à la cour, d'un avocat qui n'a, paraît-il, jamais paru à la barre, et qui était simple répétiteur de droit, a causé non-seulement parmi les magistrats, mais encore dans toute la ville, une émotion facile à comprendre.

Ce ne sont pas seulement les amnistiés que M. Gambetta place dans les hauts postes de l'administration. On raconte, par exemple, les faits les plus étranges sur le nouveau personnel des trésoriers-payeurs généraux. Voici un spécimen de cette administration épurée : M. Gambetta avait à Cahors, sa ville natale, un ami d'enfance

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE BARON DE KOENIG

(Suite.)

— La chambre bleue est encore éclairée, ma bonne, il est plus de minuit, et je suis inquiète. Si M. de Koenig était indisposé?... Vois donc, je t'en prie, s'il n'aurait pas besoin de tes services.

Marton fit un petit signe de la tête, comme pour dire à M^{lle} de Rochebrune :

— Il y a quelques mois, tu aurais été, ma mignonne, beaucoup moins inquiète sur le compte du baron.

Cinq minutes après, elle revenait près d'Alice :

— Ah oui ! malade ! Ils ont des idées ces étrangers !... J'ai frappé trois fois, point de réponse : un saisissement m'a pris, j'ai vite tourné le loquet et j'ai surpris votre baron... à compter des lettres, des papiers, je ne sais quoi enfin. Il avait même l'air très-fâché d'être ainsi dérangé (tout comme monsieur quand on veut épouser son secrétaire). Je lui ai dit alors que c'était mam'selle qui m'avait envoyé, et tout de suite il s'est radouci.

— Remerciez bien M^{lle} Alice, m'a-t-il répondu, de sa gracieuse sollicitude ; faites-lui savoir combien j'en suis touché et priez-la de m'excuser pour

la crainte que je lui ai causée, à mon bien vif regret. Des lettres en retard... des correspondances... pressées m'ont obligé à veiller un peu plus tard que de coutume, mais la question de santé n'est pour rien dans tout cela.

Et il s'est remis à écrire, à écrire comme si on le payait à la tâche...

— Merci, Marton, dit simplement Alice, qui bientôt après put aussi prendre un peu de sommeil.

Le lendemain matin, Paul de Rochebrune accompagnait son camarade à Paris.

Cependant, M. de Koenig n'avait pas voulu quitter Orléans sans faire part au comte de ses souhaits et sans lui demander la permission de conserver quelques espérances.

M. de Rochebrune, amené peu à peu à cette nouvelle par l'attitude et par l'assiduité du baron, ne fut que médiocrement surpris, et ne parut pas beaucoup plus étonné que la comtesse ; dont les vœux allaient être enfin comblés.

Restait encore néanmoins plus d'une difficulté à vaincre, plus d'un éclaircissement à obtenir. M. de Koenig était certainement lui-même un homme charmant, mais qu'était sa famille, sa nationalité, sa religion ? Le baron avait résisté là-dessus aux questions les plus insidieuses.

Il fallait aussi connaître l'avis d'Alice.

La jeune fille n'osa pas se prononcer. Elle ne repoussa pourtant pas le baron ; mais elle se rejeta

seulement sur les circonstances, sur l'émotion bien naturelle dans un pareil jour, pour demander un délai. Et, comme le prétendant devait quitter momentanément la France, on pourrait s'entendre au retour.

Toutefois la pauvre enfant, très-émue, contint à grand-peine sa douleur, en voyant partir, pour longtemps peut-être, celui qui paraissait l'aimer avec tant d'ardeur, et qu'elle-même ne... haïssait plus autant qu'autrefois.

— Vous nous donnez de vos nouvelles, dit la comtesse, en tendant la main à M. de Koenig.

— Assurément, madame, et, si vous me le permettez, ma première lettre sera pour M^{lle} Alice.

— Mais certainement, dit Alice avec ingénuité.

— Alors, monsieur, dit la comtesse en souriant, je n'ai plus à permettre, je n'ai qu'à souscrire à la réponse de ma fille.

VII

Nos deux jeunes gens trouvèrent la capitale sens dessus dessous.

Ils l'avaient quittée depuis quelques jours à peine, et la grande ville s'était complètement transformée.

On se souviendra longtemps de l'aspect de Paris pendant les journées du 16 et du 17 juillet 1870.

Un souffle de bataille était passé sur notre pays. Qu'aurait-on pu craindre ?

Le ministre déclarait que nous n'avions jamais été si bien préparés, et que, la guerre durât-elle deux ans, nous n'aurions pas à acheter un seul bouton de guêtre.

Un autre remerciait publiquement Napoléon III des soins qu'il avait pris de porter notre armement à son plus haut point de perfection et d'élever à sa toute-puissance notre organisation militaire.

On devait croire toutes ces belles déclarations ; on les a crues, et les ministres y croyaient probablement eux-mêmes. Si quelque personne moins facile à impressionner, plus réfléchie, plus clairvoyante, hasardait une timide observation, elle était obligée bientôt de capituler devant les clameurs de la foule, qui l'aurait accusée tout de suite de sympathiser avec les Allemands.

Le public, comme un enfant gâté, ne raisonne pas plus avec sa passion qu'avec son désir ; sa passion du moment, c'était la haine du Prussien, son désir, c'était la vengeance.

Cette haine contre l'Allemagne ne date pas d'hier. Le souvenir de 1814 a laissé des traces profondes, une soif de représailles qu'on n'avait pas eu l'occasion de satisfaire encore.

Nos grands-pères parlaient bien souvent des actes de sauvagerie, des crimes inouïs commis chez nous par les soldats du Nord ; et l'espoir de prendre une éclatante revanche, grâce à la supériorité de notre tactique et de notre armement, était trop

nommé Agar ; celui-ci, gendre d'un liquoriste, possédait une modeste brasserie, et, il y a quatre ans à peine, il manipulait encore l'orge et le houblon.

La petite brasserie était loin de prospérer. M. Agar dut la vendre et aller chercher fortune ailleurs : il vint à Paris solliciter M. Gambetta, et celui-ci lui fit obtenir un modeste emploi dans le service des égouts. L'an dernier, M. Gambetta, à titre d'avancement sans doute, le fit entrer dans l'administration des eaux d'Aix-les-Bains. C'est ce personnage qui vient d'être nommé receveur général à Cahors. A Cahors, on est stupéfait ; on le serait à moins. Mais le département du Lot aurait tort de croire qu'il ait seul le privilège des surprises de ce genre, et dans plusieurs autres villes on signale des promotions de même sorte.

M. le général Hanrion, qui vient d'être dépossédé du commandement de l'Ecole de Saint-Cyr, était colonel durant le siège de Paris, commandant une colonne qui devait relever les troupes du Bourget. Ayant à transmettre un ordre aux avant-postes, il choisit pour cette périlleuse mission son fils qui était sous ses ordres.

Ce jeune homme, ancien élève de Saint-Clément de Metz, partit avec courage et se jeta dans la mêlée avec héroïsme. Il tomba bientôt frappé mortellement de deux balles à la tête et à la poitrine.

Léon Hanrion avait vingt et un ans. Il est mort au champ d'honneur, le 30 octobre 1870, tandis que plus d'un républicain, dédaigneux de servir la France, se préparait pour la manifestation insurrectionnelle du lendemain.

M. le général Hanrion représentait, par l'exemple de toute sa vie et par le sacrifice de son fils, les traditions de l'honneur et du devoir militaires ; mais il est chrétien, et ce titre lui a valu la disgrâce qui l'atteint.

M. le général Farre veut déchristianiser l'Ecole de Saint-Cyr. Triste besogne, et digne seulement d'un ministre de la République !

Jeudi, à la revue d'adieu du général Hanrion, commandant l'Ecole de Saint-Cyr, tous les élèves étaient sous les armes, admirablement alignés, comme toujours, et observant un profond silence. Les élèves malades avaient voulu descendre de l'infirmerie pour assister à la revue. Le général est arrivé à cheval sur le terrain, a passé lentement devant les rangs, puis, après la lecture de l'ordre faite à haute voix par un élève, l'Ecole a défilé pour la dernière fois devant son chef. Le général a salué le drapeau et est resté découvert jusqu'à la fin du défilé, dissimulant, sous une attitude ferme et digne, une émotion que l'Ecole entière partageait.

Le brave général commandait Saint-Cyr depuis près de dix ans. M. Thiers l'avait vu à l'œuvre et l'estimait beaucoup. Un jour, à la suite d'une de ses visites à l'Ecole, le premier président de la République adressa au général Hanrion une belle lettre pleine de

chaleureux éloges dont on se souvient encore à Saint-Cyr.

Nous avons dit que le général Cholleton avait pris possession du commandement de l'Ecole de Saint-Cyr, en remplacement du général Hanrion, révoqué.

Le choix du général Cholleton est, nous écrit-on, d'autant plus curieux que le nouveau commandant est sorti le dernier de sa promotion.

Il est vrai que l'Evangile dit :

« Les derniers seront les premiers ! »

SUPPRESSION DES OCTROIS.

Sous ce titre, nous trouvons dans le *Grand Journal*, organe républicain, l'article suivant, que nous reproduisons seulement à titre de curiosité et sans en partager les fonds :

M. Menier vient de déposer une proposition de loi tendant à autoriser les communes à transformer leurs octrois en taxes directes.

L'exposé des motifs de cette proposition de loi est remarquable à plus d'un titre. Les tableaux graphiques qui viennent à l'appui des arguments développés par l'honorable M. Menier sont d'une clarté irréprochable.

Les octrois sont justement impopulaires. Ils atteignent trop directement le consommateur pour n'être pas condamnés. Mais c'est surtout en matière d'impôt qu'il est vrai de dire qu'on ne détruit que ce qu'on remplace.

Les ressources que les communes tirent des octrois sont égales ou presque égales au produit des quatre contributions directes. A Paris, elles le dépassent de plus de 20 millions.

Il faut donc s'inquiéter tout d'abord de chercher le moyen de se passer des octrois. M. Menier, on le sait, préconise l'impôt sur le capital. Dans l'espèce, il soutient que la propriété foncière devant acquérir une plus-value considérable du fait de la suppression des octrois, aura à supporter les charges créées pour les remplacer.

Nous souscrivons à ce que l'honorable député dit des octrois. Ils éloignent les habitants des villes, en frappant tous les objets indispensables à la vie. Ils empêchent même de construire en frappant les matériaux de construction de droits dont il faut faire l'avance. Ils écartent l'industrie des villes en frappant la houille, le bois ; en augmentant la cherté de la main-d'œuvre par la hausse factice des salaires. En un mot, ils sont une gêne pour le développement des cités.

L'octroi est une douane à l'intérieur, la plus capricieuse des douanes.

On s'est élevé bien souvent contre l'inégalité choquante d'une taxe uniforme pour les vins, qui supportent la moitié des droits de l'octroi de Paris.

On a réclamé l'établissement d'un droit *ad valorem*. L'équité s'oppose, en effet, à ce que le vin du pauvre paye autant aux barrières que le vin du riche. On n'a pu prati-

quement résoudre la question. Instituer des dégustateurs ou créer des laboratoires, cela ne servirait qu'à entraver le commerce, et le consommateur n'y gagnerait rien.

Conclusion : on ne peut pas améliorer les octrois, il faut les supprimer.

La Belgique est entrée dans cette voie, en 1860. Elle n'a pas lieu de le regretter, bien que les droits d'accise qu'elle a substitués aux octrois ne soient guère plus défendables. Mais en démolissant les barrières fiscales élevées aux portes des villes, elle a ouvert à leur développement des horizons nouveaux.

A côté des octrois, il existe à Paris des droits de halles et de marchés. Certains services publics, la voirie, les vidanges et les égouts, le gaz, l'eau potable sont frappés de droits qui vont directement contre les intérêts du public.

On se demande, dit M. Menier, comment, avec les frais qui pèsent sur Paris, une industrie quelconque peut y vivre.

Nous nous le demandons aussi. Les propriétaires fonciers sont les plus intéressés au développement des villes. Si l'on considère qu'une cité est comme un syndicat des propriétés qu'elle renferme, un moyen certain d'augmenter la valeur de ces propriétés sera d'attirer, par d'habiles concessions, le commerce et l'industrie dans l'enceinte de la ville.

La suppression des octrois serait donc à ce point de vue plus avantageuse encore aux propriétaires qu'au consommateur pauvre.

Pénétré de cette pensée, M. Menier propose de frapper d'un impôt de quatre pour mille la valeur vénale de la propriété immobilière à Paris. On obtiendrait ainsi une somme de cent vingt millions qui permettrait de supprimer immédiatement les octrois.

Nous ne croyons devoir ni repousser ni adopter cette solution. Nos sympathies sont pour l'impôt sur le revenu. L'unification de l'impôt serait un premier bienfait. Ce qui blesse profondément le contribuable, ce sont à coup sûr ces nombreuses taxes qui l'atteignent directement ou indirectement, et lui prennent son argent parfois sans qu'il s'en doute.

Nous devons savoir gré à M. Menier de s'obstiner dans la campagne qu'il a entreprise contre le système fiscal en vigueur.

La discussion de la proposition de loi que nous venons d'examiner sommairement, pourra, nous le croyons, servir utilement le pays.

Nous n'avons pas qualité pour préjuger des solutions qui interviendraient. Peut-être aurons nous le regret de voir maintenir les octrois. En tout cas, ce nouvel effort n'aura pas été vain, puisqu'il aura encore une fois attiré l'attention du Parlement sur une des plaies les plus profondes de la vie sociale.

Etranger.

Saint-Petersbourg, 11 février.

Le *Messenger du gouvernement* annonce que la police a découvert, en faisant une perqui-

sition dans un appartement de Vassili Ostrof, dans la nuit du 7 au 8, une presse à imprimer et un grand nombre d'exemplaires du journal révolutionnaire *Tchorny Peredel* (Le partage noir des terres), plusieurs pouds d'encre d'imprimerie, des passeports en blanc, des passeports falsifiés, trois revolvers, dont deux étaient chargés.

Les personnes qui se trouvaient dans l'appartement ont été arrêtées. Une enquête a été ouverte.

D'après les derniers télégrammes, on paraît craindre à Berlin une manifestation populaire organisée par les agents de l'Internationale pour le jour de la rentrée du Reichstag. D'un autre côté, nous trouvons aujourd'hui dans un journal étranger, organe principal de l'Internationale, une note affirmant qu'il est temps d'agir à Berlin, et que le moment de la rentrée de la Chambre allemande serait opportun pour mener à bien les résolutions qui ont été prises le mois dernier.

ITALIE. — Vendredi, à cinq heures de l'après-midi, sont arrivés à Rome, par un train spécial, environ cinq cents voyageurs français, venus tout exprès de Paris pour jouir de derniers jours du carnaval romain. Les membres du comité du carnaval et les élèves de l'Académie de France étaient réunis dans la gare pour leur souhaiter la bienvenue, et une musique municipale a salué leur arrivée par ses accords harmonieux. Sur la place de la gare, sur celle de Termini et le long de la via Nazionale par où ont défilé les voitures et les omnibus qui ont conduit les voyageurs à leurs hôtels respectifs, stationnait une foule énorme qui leur a fait l'accueil le plus enthousiaste. C'est aux cris répétés de : Vive la France ! que nos compatriotes ont fait leur entrée triomphale dans la Ville-Eternelle. Ils y ont répondu par ceux de : Vive l'Italie ! La réception a été on ne peut plus cordiale, et, comme fidèle à son bon sens et à son tact bien connus, la population romaine s'est bien gardée de crier : Vive la République ! ou de demander la *Marseillaise*, tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait et à la satisfaction générale.

Chronique militaire.

Les candidats à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, en 1880, se sont émus d'une note publiée par les journaux militaires et dans laquelle il était dit que le chiffre des admissions serait abaissé, cette année, à 276, par suite de l'encombrement du tableau d'avancement des sous-officiers proposés pour le grade de sous-lieutenant. L'*Officiel* a démenti ces bruits en publiant une décision du ministre de la guerre, à la date du 30 janvier, fixant à 300 le nombre des élèves à admettre à Saint-Cyr à la suite des concours de l'année 1880.

La commission mixte de l'état-major a décidé que le chiffre des officiers d'état-ma-

naturel au caractère français, — qui pardonne tout, excepté l'humiliation et l'insulte — pour expliquer l'enthousiasme avec lequel on répondit à la déclaration de guerre.

Des intéressés ou des bavards, de ceux qui prophétisent toujours après l'accomplissement des événements, ont pu le nier depuis, mais, s'ils voulaient se souvenir, ils en conviendraient avec nous : toutes les classes de la société, à part quelques individualités rares, très-rares même, accueillirent avec engouement l'ouverture des hostilités.

Dans les hautes régions, on se grisait de mots vides de sens ; on avait trop de présomption dans la fortune de la France, on croyait à sa puissance guerrière ; notre supériorité sur l'ennemi était telle, qu'un succès devait nous rendre la frontière du Rhin en abaissant l'arrogance allemande. La campagne n'allait être qu'une courte promenade, une série de triomphes contre les barbares.

Le peuple répondait à ce sentiment par les cris insensés qui retentissaient dans Paris : *A Berlin !... des chassepots !...* puis par les chants entraînants de : *Mourir pour la patrie* et du *Rhin allemand*.

Ici l'on forçait Thérèse, la chanteuse en vogue, de monter sur une table de café et d'entonner la *Marseillaise* pour électriser la foule.

Ailleurs, des bandes d'ouvriers et de bourgeois répétaient ces chansons.

Partout les cafés-concerts et les théâtres chan-

taient aussi. Partout c'était le délire et l'ivresse qu'explique suffisamment notre caractère irrésolû et nerveux, toujours prêt à exagérer les émotions les plus nobles et à faire du patriotisme un aveuglement dangereux, ce qu'on a appelé le « chauvinisme », le travestissement de l'amour du pays.

Paul de Rochebrune, est-il besoin de le dire, avec son caractère ardent, généreux, accessible aux nobles sentiments, aux belles passions, voulait immédiatement signer un engagement.

Il lui vint même à la pensée d'inviter M. de Kœnig à mettre son bras au service de la France. Au fait, pourquoi le baron refuserait-il ?

Plein d'enthousiasme, il se rendit dès le matin avenue de la Grande-Armée et trouva le baron au milieu de ses malles.

— Comment ! déjà ? remarqua le baron de Kœnig.

— Eh ! oui, mon cher, les nouvelles sont graves ; j'ai vu dès hier quelques-uns de nos amis qui s'engagent pour la durée de la guerre : Durand, de Pierret, Siacki, se sont fait inscrire. Pour moi, je cours chercher l'autorisation de mon père, et j'ai pensé que vous seriez des nôtres.

— Comment ! des vôtres ?... Mais, mon ami, cela est impossible ! Songez donc... je ne puis pas... je suis étranger... Il faut même que je parte.

(A suivre.) JACQUES DE FONTENELLE.

Bibliographie.

Le *Grand Annuaire-Almanach illustré pour 1880* est mis en vente chez les éditeurs, MM. Germain et Grassin, rue Saint-Laud, à Angers, et chez Dézé, libraire à Saumur. Prix : 2 fr.

Il donne les renseignements les plus complets sur toute l'organisation politique et administrative de la France ; personnel des divers ministères ; des corps judiciaires ; de l'armée ; de l'instruction publique, etc., etc.

Une seconde partie, très-développée, distribuée avec la plus grande clarté, est tout entière consacrée au département de Maine-et-Loire. On y trouve l'Annuaire complet, administratif et commercial, de la ville d'ANGERS, de SAUMUR, CHOLET, BAUGE, SEGRÉ ; la double nomenclature des habitants par ordre alphabétique, avec les adresses, et par genre de profession, et les principaux commerçants des communes les plus importantes du département.

Ce recueil de renseignements utiles à tous était vivement désiré ; nous sommes sûrs que tout le commerce de Maine-et-Loire l'accueillera avec une juste estime des services qu'il doit rendre.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Vendredi 13 février 1880.

Représentation extraordinaire avec le concours de M^{lle} Reggiani et du peintre André Gautier, chevalier de l'ordre d'Isabelle, membre de l'Institut du Progrès.

M. GAUTIER peint en cinq minutes, en vue du public, un tableau à l'huile sur toile, de 1 mètre de hauteur sur 0,75 centimètres de largeur (le genre du tableau est désigné par le public), soit un paysage, soit une marine.

La toile sera exposée au contrôle, avant et après l'exécution des tableaux, pour être examinée et pour qu'il soit bien démontré qu'il n'y a aucune préparation, et sera tirée en tombola.

GALATHÉE

Opéra-comique en 2 actes, paroles de Jules Barbier et Michel Carré, musique de Victor Massé.

M^{lle} REGGIANI remplira le rôle de *Pygmalion*, M^{lle} GALLY celui de *Galathée*, M. DELERST celui de *Ganymède*, M. BOULANGER celui de *Mydas*.

Monsieur va au cercle, comédie-vaudeville en 1 acte, de MM. Delacour et de Goy, jouée par M. BIGNON et M^{lle} DURBIN.

ORDRE : 1. Galathée ; 2. Séance du peintre A. Gautier ; 3. Tirage de la Tombola ; 4. Monsieur va au cercle.

Bureaux à 7 h. 3/4 ; rideau à 8 h. 1/4.

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.
8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie,

reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYCLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux

plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, BRESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

M^{me} BERTHE, la somnambule du Journal du Magnétisme (fondé par le baron du Potet, 22^e année; 6 fr. par an; le n° 23 cent.). Célèbre pour le traitement des MALADIES. Consult. par correspondance, 3, rue Montlabord, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 34 matin.	
8 10 —		9 15 soir.	
1 25 soir.	4 50 soir.		
4 55 —			
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	3 35 soir.	4 18 soir.	
12 15 soir.	5 14 —	6 25 —	
6 45 —	10 22 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
 8 — 56 — — omnibus-mixte.
 1 — 25 — — soir, —
 3 — 32 — — express.
 7 — 15 — — omnibus.
 10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.
 8 — 31 — — omnibus.
 9 — 40 — — express.
 12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.
 4 — 44 — — omnibus-mixte.
 10 — 28 — — express-poste.
 Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 FÉVRIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	82 10		10	Crédit Foncier colonial	355			Canal de Suez	762 50		6 25
3 % amortissable	83 55		15	Crédit Foncier, act. 500 f.	1115		7 50	Crédit Mobilier esp.			7 50
4 1/2 %	115			Obligations foncières 1877	867 75		75	Société autrichienne	585		
5 %	116 10		13	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	712 50		6 25	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	512 50			Crédit Mobilier	695		7 50	Orléans	383		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	340			Crédit foncier d'Autriche	765		1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	382 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511		3	Est	785		5	Est	382		
— 1865, 4 %	526		1	Paris-Lyon-Méditerranée	1185		2 50	Nord	386 25		
— 1869, 3 %	404 50		50	Midi	877 50		2 50	Ouest	384		
— 1871, 3 %	398 50		1 50	Nord	1500		5	Midi	381		
— 1875, 4 %	522		1	Orléans	1197 50		7 50	Paris (Grande Ceinture)	391		
— 1876, 4 %	534		2	Ouest	777 50			Paris-Bourbonnais	382		
Banque de France	3930			Compagnie parisienne du Gaz	1330		1 25	Canal de Suez	575		
Comptoir d'escompte	872 50		2 50	C. gén. Transatlantique	632 50						
Crédit agricole											

BUREAUX : 41, RUE SAINT-ROCH 42^e ANNÉE Abonnement annuel, commençant en janvier. — MUSÉE SEUL : Paris, 7 francs; Départements, 8 francs 50. MUSÉE et MODES réunis : Paris, 13 francs; Départements, 16 francs. (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustrations, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1879 (46^e année de la collection) est en vente.

COLLECTION. — Les 45 premiers volumes : chacun, Paris, 4 fr.; le 46^e volume, Paris, 7 fr. Somme à ajouter pour le port (France et union postale) : 1 volume, 1 fr.; 2 volumes, 1 fr. 50; 3 volumes, 2 fr.; et à partir de 4 volumes, 25 cent. en plus par volume. NOTA. — LES VOLUMES RELIÉS SE PAYENT 1 fr. 50 EN PLUS PAR VOLUME.

Complément facultatif du MUSÉE

MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE

50^e ANNÉE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille, Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot, Récréations intelligentes, Causeries, Jeux et Jardinage de salon, Proverbes, Charades, Enigmes. — Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr. 50; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr.

Envoi d'un numéro spécimen MUSÉE et MODES contre 50 cent. en timbres-poste.

A VENDRE

A près de 80/0.

PETITE MAISON A PARIS

Située au centre de Grenelle.

Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour. — Produit : 2,332 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT.

- 1^o MAISON DE MAÎTRE, avec jardin et servitudes;
 - 2^o MAISON DE JARDINIER, avec jardin de un hectare environ;
 - 3^o Autre MAISON DE JARDINIER, avec jardin de un hectare et demi;
- Le tout situé place du Chardonnet. S'adresser à M. CHAMBOURDON, propriétaire. (45)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

GRANDE MAISON

Propre au commerce en gros ou pour habitation bourgeoise.

Située qual de Limoges, n° 31.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

BOUTIQUE DE FORGERON

A Saint-Lambert-des-Levées, canton de l'Oie-Rouge.

S'adresser à M. BLAIN. (659)

A VENDRE

UNE JUMENT ALBANE

Demi-sang.

Taille : 1 mètre 55 centimètres. Se monte et s'attelle. Peut porter un fort poids. S'adresser au bureau du journal.

PUITS FORÉS

Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menilrie (Maine-et-Loire).

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

MERVEILLEUX

12^e MONTRE AMÉRICAINE

se remontant et se mettant à l'heure sans rien ouvrir, en beau métal nickelé richement décoré or relief, envoyée franco avec garantie sur facture et tarif de Montres et Chaines de tout prix et genre. Adre mandat en timb. au dépositaire de France, 4, Tribunal fr. Clos-St-Paul à Besançon (Doubs)

LE MÊME tout fab. ayant exposé VEND :
 Montres à clef ordinaires 5 fr.
 Montres-Réveil à cylindre 18 fr.
 Réveilleurs tout Argent, à 25 fr.
 Réveilleurs tout OR, à 28 fr.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

PLUS DE MAUX DE DENTS!
 par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
 des
RR. PP. BÉNÉDICTINS
 de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
 DOM MAGUELONNE, Prieur.
 INVENTÉ 1373 PAR LE PRIEUR
 EN L'AN Pierre BOURSAUD
 Prix du Flacon : 2 fr.
 Agent général : SEGUIN, 3, rue Huguerie, Bordeaux.
 Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

Vient de paraître :

LA FOI SA NATURE

SES PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NÉCESSITÉ

Par M. l'abbé MÉRIT,

Chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur.

Un beau volume in-8. — Prix : 6 francs.

Se trouve chez DÉZÉ, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.